

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 04987

Numéro SIREN : 891 250 326

Nom ou dénomination : 13 SBSB

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2023 sous le numéro de dépôt 25297

13 SBSB

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €

Siège social : 27 avenue du Prado

13006 MARSEILLE

891 250 326 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 15 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars, à neuf heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Antoine SIFFREIN-BLANC préside la séance en qualité de président de la société.

Monsieur Julien BOTELLA, associé, est choisi comme secrétaire.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 1 000 actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence,
- le rapport du président,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que le rapport du président et le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Remplacement du président.
2. Pouvoirs pour les formalités.

Le président donne ensuite lecture de son rapport.

Enfin il déclare la discussion ouverte.



Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Antoine SIFFREIN-BLANC de ses fonctions de président, décide de nommer à compter de ce jour en qualité de président sans limitation de durée :

- Monsieur Julien BOTELLA, né le 13 avril 1981 à AIX EN PROVENCE (13), de nationalité Française, demeurant au 3 rue Vallence Père Ruby, 13008 MARSEILLE.

Monsieur Julien BOTELLA exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

L'assemblée générale décide que la rémunération du président sera fixée le cas échéant par une décision ultérieure.

Monsieur Julien BOTELLA déclare accepter le mandat de président qui vient de lui être confié en précisant n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction l'empêchant d'exercer la fonction de président de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et le secrétaire.

Le président de séance
Antoine SIFFREIN-BLANC



Le secrétaire
Julien BOTELLA

